

existants de part et d'autre de la frontière en matière d'appui à la reprise d'entreprise.

- **Les trois séminaires organisés par l'Eurodistrict SaarMoselle, la Caisse des Dépôts et la MOT entre 2011 et 2013**, sont des exemples révélateurs de la prise de conscience du potentiel de la reprise d'entreprise transfrontalière et de l'initiation des réflexions sur les outils facilitateurs à mettre en œuvre<sup>90</sup>.

## PRENDRE EN COMPTE LES PRESTATIONS DE SERVICES TRANSFRONTALIERS

Un autre phénomène économique transfrontalier ayant pris de l'ampleur ces dernières années concerne la prestation de services transfrontalière, facilitée depuis l'adoption de la Directive « Services » 2006/123/CE.

Cette ouverture transfrontalière permet notamment aux TPE-PME d'avoir accès aux marchés voisins des services à la personne ou aux entreprises. Mais c'est dans le secteur du bâtiment que ce phénomène se fait le plus ressentir, provoquant de vives tensions entre entreprises domestiques et entreprises étrangères. Majoritairement alimenté par la commande publique, le marché de la construction est de plus en plus investi par les PME des pays voisins et ce essentiellement aux frontières franco-espagnole, franco-italienne et en Grande Région.

Deux cas de figure se distinguent néanmoins :

- **En Grande Région**, le marché luxembourgeois attire de très nombreuses PME artisanales belges, françaises et allemandes pour répondre aux commandes en raison d'un tissu local insuffisant. Il existe donc un intérêt commun à faciliter la prise d'activités de ces entreprises sur le sol grand-ducal. Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers (CICM)<sup>91</sup>, organisme regroupant douze chambres des métiers de la Grande Région, travaille ainsi à la mise en réseau des services d'assistance-conseil pour l'artisanat et à la levée des obstacles à la prestation de services transfrontalière.
- **La situation est en revanche toute autre dans le Sud de la France.** Les entreprises espagnoles franchissent la frontière en raison d'un marché domestique ralenti et se révèlent plus compétitives en prix que leurs homologues français. Sur la Riviera, les PME italiennes quant à elles disposent souvent d'un savoir-faire particulier dans certaines techniques traditionnelles de construction/rénovation, leur conférant un avantage compétitif vis-à-vis des entreprises françaises. Dénonçant une concurrence qualifiée de déloyale (les entreprises sont actives sur des chantiers français, mais domiciliées dans le pays voisin où le droit social est en règle générale moins contraignant), les entreprises françaises sollicitent une responsabilisation des maîtres d'ouvrage publics, une sorte de « pacte de bonne conduite » vis-à-vis du tissu entrepreneurial local.



Centre d'affaire et Co-Working, Strasbourg

Collectivités et chambres consulaires sont ainsi confrontées à un enjeu majeur de gestion harmonisée de la prestation de services transfrontalière avec leurs interlocuteurs de l'autre côté de la frontière afin de garantir un marché libre sans distorsion de concurrence.

Dans la perspective d'une prochaine Directive européenne relative à la passation de marchés publics qui introduira de nouvelles possibilités transfrontalières, cet aspect se révèle particulièrement prégnant.

<sup>90</sup> Plus de détails sur le site de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/evènements-et-groupes-de-travail-de-la-mot/evènements-de-la-mot/deux-seminaires-sur-la-reprise-transfrontalière-d'entreprises/>

<sup>91</sup> Voir la fiche projet page 99.